



Le marché aux veaux de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

« Communiqué du 30-01-2026 »

Le marché va réouvrir le lundi 9 février 2026.

Seuls **les veaux issus de la zone vaccinale** pourront venir: Les veaux de la zone indemne ne peuvent être acceptés. Afin de préparer votre venue et la demande éventuelle d'un laissez-passer sanitaire vers la zone indemne pour les veaux vendus, nous vous demandons de nous communiquer **obligatoirement pour chaque veau amené au marché, et avant mercredi 4 février 2026, 8h00, sur l'adresse courriel de la mairie ou par téléphone (04-74-70-50-19) :**

N° de l'animal	Date de vaccination	Date de naissance	N° de la mère	N° EDE	Courriel
FR			FR		

Une visite vétérinaire effectuée sur le marché viendra compléter ce dispositif nécessaire pour le passage des veaux en zone indemne. En effet, les veaux achetés et destinés à un atelier d'engraissement ou d'allotement en zone indemne se verront délivrer un laissez-passer sanitaire dès la négociation terminée : La demande de laissez-passer sera effectuée par le marché à destination des négociants. Les retours exploitations seront possibles en cas de non vente des veaux, en respectant la procédure suivante :

- Laver, désinfecter et désinsectiser vos remorques et camions avant votre venue,
- Effectuer la même démarche sur le marché (station de lavage et produits désinsectisant et désinfectant à disposition), une fois le veau déchargé. Et désinsectiser le veau avant son départ du marché.

Enfin, nous vous informons que **les entrées dans la halle du marché seront gratuites** et nous vous conseillons d'arriver **au plus tard à 9h00 (dès 8h00 les entrées seront ouvertes)**.

Nous vous remercions de diffuser ce message largement auprès des apporteurs qui n'auraient pas de boîte courriel.



Pierre VARLIETTE

Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Président du Comité Directeur du Marché aux Veaux